



## PRINCIPES DE SELECTION 2026

## EQUIPE DE FRANCE ROLLER FREESTYLE

*Mise à jour : 13 mars y*

Fédération  
Française **Roller**  
& **Skateboard**



**Fédération Française de Roller et Skateboard**

6 Bd Président Franklin Roosevelt - CS 11742 - 33080 Bordeaux Cedex

Tel : +33(0)5 56 33 65 65 - [contact@ffroller-skateboard.com](mailto:contact@ffroller-skateboard.com) - [www.ffroller-skateboard.com](http://www.ffroller-skateboard.com) - Siret : 378 467 864 000 39

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| 1. Introduction .....   | 3 |
| 2. Conditions administratives pour participer aux sélections équipe de France ..... | 3 |
| 3. Comité de sélection .....  | 3 |
| 4. Sélection équipe de France Roller Freestyle – Championnat d’Europe .....         | 4 |
| 4.1 Compétition de référence .....  | 4 |
| 4.2 Compétitions de sélection .....   | 4 |
| 4.3 Processus de sélection .....  | 4 |
| 4.4 Composition de la sélection .....   | 5 |
| 4.5 Modalités de prise en charge .....  | 5 |
| 4.6 Diffusion des sélections nominatives.....                                       | 5 |
| 5. Sélection équipe de France Roller Freestyle – Championnat du monde .....         | 5 |
| 5.1 Compétition de référence .....  | 5 |
| 5.2 Compétitions de sélection.....  | 5 |
| 5.3 Processus de sélection .....  | 6 |
| 5.4 Composition de la sélection .....   | 6 |
| 5.5 Modalités de prise en charge .....  | 6 |
| 5.6 Diffusion des sélections nominatives.....                                       | 7 |

## 1. Introduction

Les résultats de la saison 2025 mettent en évidence la solidité de l'Équipe de France sur la scène internationale, avec une 1<sup>re</sup> place au classement des nations lors des Championnats d'Europe et une 3<sup>e</sup> place au classement mondial lors des Championnats du monde de Sakai, en prenant en compte l'ensemble des disciplines Park et Street.

### Championnats du monde 2025 Park/Street – Sakai (Japon)

Street – Hommes

**1er : Julien Cudot**

**2e : Léo Fumery**

Park – Hommes

**3e : Léo Fumery**

### Championnats d'Europe 2025 Street - Mińsk Mazowiecki (Pologne)

Hommes

**1er : Léo Fumery**

**2e : Julien Cudot**

Femmes

**1re : Lilou Fumery**

**2e : Armelle Tisler**

**3e : Carla Pasquinelli**

Junior Hommes

**3e : Elio Sala**

### Objectifs

Maintenir la France à la première place du classement des nations lors des Championnats d'Europe et reconquérir la première place au niveau mondial. La France termine à la première place du classement des nations lors des championnats d'Europe et des championnats du monde 2025.

## 2. Conditions administratives pour participer aux sélections équipe de France

Pour être éligible à la sélection en Équipe de France, chaque sportif doit :

- Être titulaire d'une licence à la FFRS ;
- Respecter les règlements nationaux et internationaux en vigueur ;
- Signer la convention fédération / sportifs de haut niveau 2025-2028 pour les sportifs listés ;
- Signer la charte de l'Équipe de France.

## 3. Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de la manière suivante :

- Le Directeur Technique National (DTN) ou son représentant ;
- Le(s) chargé(s) de mission performance ;
- Le Directeur de l'Équipe de France ou le responsable technique de la discipline ;
- La présidente de la commission sportive de roller freestyle ou son représentant.

## 4. Sélection équipe de France Roller Freestyle – Championnat d’Europe

### 4.1 Compétition de référence

La compétition de référence est le championnat d’Europe dont le lieu et la date reste à confirmer.

### 4.2 Compétitions de sélection

Pour pouvoir prétendre à une sélection en Équipe de France, la participation aux compétitions suivantes est requise, dans la spécialité concernée :

Les étapes nationales de référence suivantes :

- Lyon, 1er, 2 et 3 mai 2026 ;
- Toulon, 3, 4 et 5 juillet 2026 ;
- Gap, 10, 11 et 12 juillet 2026.

Une attention particulière pourra également être portée aux performances réalisées lors de certaines compétitions internationales de référence, telles que le Winterclash ou certaines étapes du FISE World, dans l’analyse globale des dossiers sportifs.

Les résultats obtenus lors du Championnat de France constituent un élément majeur d’appréciation dans la décision de sélection, sans pour autant entraîner une sélection automatique.

### 4.3 Processus de sélection

L’Équipe de France regroupe les athlètes sélectionnés pour représenter la France lors des compétitions internationales de référence.

La sélection repose sur l’analyse des résultats sportifs, du niveau technique, de la régularité, de l’engagement, ainsi que de l’attitude générale et de la capacité à s’inscrire dans une dynamique collective.

Le responsable de la discipline, en lien avec les chargés de mission performance, établit et propose au comité de sélection la liste nominative des sportifs pressentis, sur la base du règlement de sélection en vigueur, préalablement validé. Cette proposition s’appuie sur l’analyse des résultats obtenus lors des compétitions de sélection, ainsi que sur l’évaluation de la capacité du sportif à s’inscrire dans une dynamique de performance collective.

Le comité de sélection examine cette proposition au regard des critères définis par le présent règlement. Il veille au respect de l’équité de traitement entre les sportifs, à la cohérence du collectif retenu et à l’adéquation de la sélection avec les objectifs de performance de l’Équipe de France. À l’issue de cette procédure, le Directeur Technique National arrête la liste définitive des sportifs sélectionnés. Dans l’intérêt de la performance collective et au regard de circonstances particulières dûment motivées, le Directeur Technique National peut, à titre exceptionnel, ajuster la sélection nominative ou le nombre de sportifs retenus, en fonction du niveau global des catégories, de la densité sportive observée et des résultats individuels constatés au cours du programme d’actions.

#### 4.4 Composition de la sélection

##### Street

- Hommes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Femmes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Juniors : la sélection pourra comprendre jusqu'à 5 athlètes.

##### Park

- Hommes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Femmes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Juniors : la sélection pourra comprendre jusqu'à 5 athlètes.

##### Big Rampe (Half Pipe)

- Hommes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Femmes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Juniors : la sélection pourra comprendre jusqu'à 5 athlètes.

#### 4.5 Modalités de prise en charge

La prise en charge financière, logistique et organisationnelle des athlètes sélectionnés peut varier selon les compétitions, les moyens fédéraux mobilisables, les partenariats en vigueur et les contraintes propres à chaque déplacement. Les modalités de prise en charge sont définies pour chaque échéance et précisées dans la convocation transmise aux sportifs concernés.

Pour les athlètes mineurs, les modalités d'encadrement, de déplacement et de responsabilité sont également précisées dans la convocation, en fonction du dispositif mis en place pour l'événement concerné.

#### 4.6 Diffusion des sélections nominatives

Les sélections nominatives seront diffusées sur le site internet de la fédération.

### 5. Sélection équipe de France Roller Freestyle – Championnat du monde

#### 5.1 Compétition de référence

Championnats du monde à Asuncion au Paraguay à l'occasion des World Skate Games du 2 au 18 octobre 2026.

#### 5.2 Compétitions de sélection

Pour pouvoir prétendre à une sélection en Équipe de France, la participation aux compétitions suivantes est requise, dans la spécialité concernée :

- le Championnat d'Europe 2026, sous réserve de son organisation ;
- la finale du Championnat de France 2026 dans la spécialité concernée ;
- les étapes nationales de référence suivantes :
- Lyon, 1er, 2 et 3 mai 2026 ;
- Toulon, 3, 4 et 5 juillet 2026 ;
- Gap, 10, 11 et 12 juillet 2026.

Une attention particulière pourra également être portée aux performances réalisées lors de certaines compétitions internationales de référence, telles que le Winterclash ou certaines étapes du FISE World, dans l'analyse globale des dossiers sportifs.

Les résultats obtenus lors du Championnat d'Europe et du Championnat de France constituent des éléments majeurs d'appréciation dans la décision de sélection, sans pour autant entraîner une sélection automatique.

### 5.3 Processus de sélection

La sélection pour les Championnats du monde est arrêtée par le comité de sélection, au regard de l'ensemble des éléments sportifs observés au cours de la saison.

Sont notamment pris en compte :

- les résultats obtenus lors des compétitions de référence ;
- le classement et la régularité de performance ;
- le niveau technique démontré ;
- la capacité à performer dans un contexte international ;
- l'engagement, l'attitude générale et la capacité à s'inscrire dans une dynamique collective.

La participation aux compétitions mentionnées à l'article 7.2 constitue un préalable à l'étude du dossier de sélection, sauf cas particulier dûment justifié.

Le responsable de la discipline, en lien avec les chargés de mission performance, établit et propose au comité de sélection la liste nominative des sportifs pressentis, sur la base du règlement de sélection en vigueur, préalablement validé. Cette proposition s'appuie sur l'analyse des résultats obtenus lors des compétitions de sélection, ainsi que sur l'évaluation de la capacité du sportif à s'inscrire dans une dynamique de performance collective.

Le comité de sélection examine cette proposition au regard des critères définis par le présent règlement. Il veille au respect de l'équité de traitement entre les sportifs, à la cohérence du collectif retenu et à l'adéquation de la sélection avec les objectifs de performance de l'Équipe de France. À l'issue de cette procédure, le Directeur Technique National arrête la liste définitive des sportifs sélectionnés. Dans l'intérêt de la performance collective et au regard de circonstances particulières dûment motivées, le Directeur Technique National peut, à titre exceptionnel, ajuster la sélection nominative ou le nombre de sportifs retenus, en fonction du niveau global des catégories, de la densité sportive observée et des résultats individuels constatés au cours du programme d'actions.

### 5.4 Composition de la sélection

Street

- Hommes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Femmes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Juniors : la sélection pourra comprendre jusqu'à 5 athlètes.

Park

- Hommes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Femmes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Juniors : la sélection pourra comprendre jusqu'à 5 athlètes.

Big Rampe (Half Pipe)

- Hommes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Femmes : la sélection pourra comprendre jusqu'à 6 athlètes ;
- Juniors : la sélection pourra comprendre jusqu'à 5 athlètes.

### 5.5 Modalités de prise en charge

L'Équipe de France regroupe les athlètes sélectionnés pour représenter la France lors des Championnats du monde.

La prise en charge financière, logistique et organisationnelle des athlètes sélectionnés peut varier selon les moyens fédéraux mobilisables, les partenariats en vigueur et les contraintes propres à

l'événement. Les modalités de prise en charge sont définies pour cette échéance et précisées dans la convocation transmise aux sportifs concernés.

Pour les athlètes mineurs, les modalités d'encadrement, de déplacement et de responsabilité sont également précisées dans la convocation, en fonction du dispositif mis en place pour l'événement concerné.

#### 5.6 Diffusion des sélections nominatives

Les sélections nominatives seront diffusées sur le site internet de la fédération.